

**Almudena Carracedo et
Robert Bahar**
Le Silence des autres
(Espagnol, 2018, 95 min)



L'insoluble problème de la mémoire des victimes du franquisme

«*Españoles... Franco ha muerto*», Navarro,
chef du gouvernement espagnol, 20 novembre 1975

196

À la question «où est enterré votre grand-père ? », beaucoup d'Espagnols sont incapables de répondre. C'est à cette interrogation, aussi simple qu'essentielle, que s'attelle *Le Silence des autres*. Sorti en France le 13 février 2019, le film d'Almudena Carracedo et Robert Bahar revient sur l'insoluble problème des mémoires franquistes dans l'Espagne contemporaine.

Qu'est-il passé après la mort de Franco ? À vrai dire, pas grand-chose. En 1975, *Franco ha muerto*. En 1977, une loi d'amnistie – *El pacto de Olvido* – est votée par le Parlement afin d'aller de l'avant. Le spectateur fait d'abord face à une chronologie des événements. En somme, les prisonniers politiques quittent leur cellule, mais leurs tortionnaires resteront libres et aucune enquête ne pourra être ouverte. Le franquisme ne sera pas enseigné à l'école, les hommes politiques du centre et de droite

refuseront toute idée de révision. Pourtant, derrière ce qui apparaît comme une nécessité d'oublier, ce sont près de 100 000 Espagnols portés disparus au cours des quarante années de dictature franquiste qui sont laissés de côté.

Aujourd'hui, leurs parents réclament des réponses. Parmi les victimes présentées dans le film se trouvent des personnes toujours en vie, certaines encore jeunes. C'est notamment le cas de femmes qui, des années après la mort de Franco, dans le courant des années 1980, se sont vu retirer leur enfant à la naissance, officiellement déclarés mort-nés. Aucun acte de décès ni d'inhumation n'ont pourtant été réalisés. Leur médecin, un proche de Franco, a continué ses activités eugénistes des années après la chute du régime en soustrayant leurs enfants aux filles-mères, considérées comme répréhensibles.

FILMS

Quels sont les problèmes causés par ce silence ? En choisissant de donner la parole aux victimes et à leurs proches, les réalisateurs soulignent l'inégal rapport de forces présent dans les mémoires. D'une part, les vaincus ne se voient reconnaître que peu de monuments et aucun travail de réhabilitation n'a été réalisé. D'autre part, de nombreux lieux publics aux noms évocateurs, mais aussi des commémorations continuent de célébrer le franquisme. En bloquant toute recherche sur les crimes commis au cours du régime, ce sont les mémoires elles-mêmes qui sont entravées dans l'Espagne contemporaine. Dans un contexte de résurgences populistes, Franco apparaît comme une figure nostalgique pour de jeunes générations n'ayant pas eu connaissance des travers du régime. Davantage perçu comme le père d'une nation florissante que comme un dictateur, Franco incarne pour certains l'homme providentiel dont l'Espagne a besoin pour sortir de la crise économique qui ravage en profondeur le pays.

Pourquoi ce silence perdure-t-il ? Cette question est présente en filigrane dans le film. La survivance de la loi de l'amnistie est étroitement liée à la reproduction sociale des élites franquistes dont les enfants mènent aujourd'hui des carrières politiques dans les plus hautes sphères, tandis que les victimes ont été et restent socialement et économiquement fragiles – des paysannes, des étudiants, des filles-mères. De plus, cette question dépasse les frontières nationales et vient se poser aux pays occidentaux responsables de la survivance d'un régime oppressif

et anticommuniste dans un contexte de guerre froide.

Dans ce cas, quels sont les recours possibles ? Les réalisateurs ont suivi depuis 2010 les démarches de certaines victimes pour la reconnaissance des crimes franquistes sur le terrain du droit international, en Argentine. Devant la frilosité des élites politiques espagnoles, le seul moyen de contourner la loi d'amnistie est de recourir à une voie supérieure. Si le franquisme est reconnu comme crime contre l'humanité, plus aucune prescription ni amnistie ne sont possibles. Cependant, il est difficile pour le spectateur de saisir le rôle de l'ONU dans ce processus puisque seule une courte séquence lui est consacrée.

On ne peut pourtant pas blâmer les réalisateurs de ne pas restituer avec précision les rouages du système juridique international dans la reconnaissance des crimes franquistes puisque cette position est avant tout un choix. Ce sont d'abord les victimes qui font le film, ce sont leur regard que l'on découvre, leurs émotions qui nous sont transmises et c'est pourquoi le processus juridictionnel n'est pas exposé de manière pleinement pédagogique.

La position des réalisateurs est donc on ne peut plus explicite. On ne peut ni construire un pays meurtri sur un gouffre historique ni considérer que ce problème mémoriel ne concerne que l'Espagne et les Espagnols. Si les autres États ont été complices du régime, les autres États doivent déclarer leur complicité en participant activement au processus international dans la reconnaissance du régime franquiste comme crime contre l'humanité.

FILMS

La renommée du producteur – Almodóvar – a permis à ce documentaire d'être largement diffusé, au-delà de l'Espagne, et de stimuler l'intérêt de nombreux critiques. Encensé par la presse française à grand tirage, *Le Silence des autres* constitue un moyen de sensibiliser l'opinion internationale.

Aussi, ce film n'est pas seulement un documentaire engagé en faveur de

la révision de la loi d'amnistie de 1977. C'est, au-delà de cela, une production mémorielle en elle-même, un morceau de souvenir que les réalisateurs cherchent à faire passer à la postérité en employant un esthétisme évident, proche, par certains moments, du cinéma contemplatif.

LAURE PRIEN

198

